

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de de Saint-Damien-de-Buckland, tenue le **6 février 2023**, à 20 heures, à la salle du conseil municipal au Collège de Saint-Damien située au 75, route Saint-Gérard et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Normand Mercier  
Siège #2 - Annick Patoine  
Siège #3 - Line Fradette  
Siège #4 - Simon Bissonnette  
Siège #5 - Gaétan Labrecque  
Siège #6 - Jean-Louis Thibault

Est/sont absents:

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Sébastien Bourget, maire. Est aussi présent, monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

**2023-02-01 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**3.1 - Séance ordinaire du 16 janvier 2023**

**4 - FINANCES**

**4.1 - Adoption des dépenses du mois de janvier 2023**

**5 - ADMINISTRATION**

**5.1 - 5.6 Vente des immeubles pour les taxes impayées 2022**

**5.2 - Budget 2023 de l'OMH des Plaines et Monts de Bellechasse en date du 29 novembre 2022**

**5.3 - Calendrier de conservation**

**5.4 - Avis de motion du projet de règlement 04-2023 modifiant le règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés no 04-2015**

**6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT**

**6.1 - Formation du Comité consultatif d'urbanisme 2023 (CCU)**

- 6.2 - Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 140, rue Commerciale
- 6.3 - Programme de mise en valeur des forêts privées, nomination des signataires
- 6.4 - Déplacement de la fibre MRC sur le site de la Maison mère
- 6.5 - Restauration du kiosque au Parc des Soeurs, soumission

## 7 - SERVICE PUBLIC

- 7.1 - Démissions de M. Gilles Bilodeau et M. David Lamontagne comme employés des travaux publics
- 7.2 - Mise à jour du plan d'intervention
- 7.3 - Programmation de travaux #4 dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019 à 2023)
- 7.4 - Croix-Rouge canadienne, services aux sinistrés
- 7.5 - Balai de rue, soumission
- 7.6 - Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales, bureaux municipaux

## 8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

- 8.1 - Fête des neiges 2023
- 8.2 - Embauche d'une coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire

## 9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

- 9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs
- 9.2 - Suivi du développement du Domaine du Lac Vert
- 9.3 - Suivi du développement de la Maison mère
- 9.4 - Entraide Solidarité Bellechasse, fête de la santé

## 10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

## 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

## 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

### 2023-02-02 3.1 - Séance ordinaire du 16 janvier 2023

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

## 4 - FINANCES

### 2023-02-03 4.1 - Adoption des dépenses du mois de janvier 2023

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

QUE soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier pour un montant de 482 993.20 \$ et des salaires de 123 643.87 \$ en date du 6 février 2023 pour les dépenses de janvier 2023.

## 5 - ADMINISTRATION

### 2023-02-04 5.1 - 5.6 Vente des immeubles pour les taxes impayées 2022

CONSIDÉRANT QUE les articles 1022 à 1060 du Code municipal qui concernent la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, ainsi que les articles 251 et 252 de la Loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland ont pris connaissance de l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales au **31 décembre 2022**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le directeur général soit autorisé à expédier un avis recommandé aux citoyens qui ont des arrérages de taxes et de laisser jusqu'au **15 mars 2023** pour encaisser le paiement complet incluant les intérêts courus;

QUE lorsque cette date sera dépassée, que le directeur général soit autorisé à transmettre à la MRC de Bellechasse l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour les immeubles où il reste des arrérages de taxes applicables aux années **2020** et **2021**, et ce, pour la procédure de vente pour taxes impayées;

QU'au moment de la mise en vente, M. Vincent Drouin, directeur général, soit autorisé par la municipalité à enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la municipalité sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à un immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes;

QU'une copie de la présente résolution et de l'état des arrérages de taxes municipales soient transmis au Centre de services scolaire concerné.

**2023-02-05 5.2 - Budget 2023 de l'OMH des Plaines et Monts de Bellechasse en date du 29 novembre 2022**

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve le déficit d'exploitation 2023, datée du 29 novembre 2022, de l'Office Municipal d'Habitation des Plaines et Monts de Bellechasse tel que montré au document préparé par la Société d'habitation du Québec;

QUE celle-ci indique une participation financière de 14 588 \$ de la part de la municipalité en date du 29 novembre 2022. Cette somme représente 10% du déficit d'opération de l'Office Municipal d'Habitation des Plaines et Monts de Bellechasse.

**2023-02-06 5.3 - Calendrier de conservation**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise M. Vincent Drouin, directeur général à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

**2023-02-07 5.4 - Avis de motion du projet de règlement 04-2023 modifiant le règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés no 04-2015**

Madame la conseillère Annick Patoine donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 04-2023 modifiant le règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés no 04-2015. Un projet de ce règlement est déposé en séance tenante.

**6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT**

**2023-02-08 6.1 - Formation du Comité consultatif d'urbanisme 2023 (CCU)**

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal délègue le conseiller Normand Mercier pour compléter la formation du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2023.

**2023-02-09 6.2 - Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 140, rue Commerciale**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure adressée à la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland par Monsieur Mark-Alexandre Turgeon pour l'entreprise « IPL North America Inc. » pour la propriété sise au 140, rue Commerciale à Saint-Damien (lot 3 822 608 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié par le secrétaire-trésorier, le 23 janvier 2023, pour faire état de cette demande, conformément aux dispositions de l'article 145.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise veut créer un lot pour un usage commercial (entreposage intérieur) dont le frontage ne respecte pas la réglementation actuelle;

CONSIDÉRANT QU'au règlement de lotissement 11-2022, article 39, portant sur les dimensions minimales des lots desservis par l'aqueduc et l'égout. La réglementation exige un frontage minimum de 21 mètres pour une propriété de type commerciale.

CONSIDÉRANT QUE le frontage projeté aurait une largeur de 15,97 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura pas de conséquence sur le voisinage, le Comité consultatif d'urbanisme est en accord avec cette demande;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité dans ce dossier constatant que cette dérogation demeure mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que le fait d'autoriser cette demande ne causera aucun préjudice à qui que ce soit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Normand Mercier et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve la dérogation mineure de Monsieur Mark-Alexandre Turgeon pour l'entreprise « IPL North America Inc. » pour lotir un lot pour usage commerciale avec un frontage de 15,97 mètres.

**2023-02-10 6.3 - Programme de mise en valeur des forêts privées, nomination des signataires**

Il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général, M. Vincent Drouin ou la directrice générale du Domaine Lac Vert, Marie-Hélène Ménard à signer tous les documents en lien avec le Programme de mise en valeur des forêts privées.

**2023-02-11 6.4 - Déplacement de la fibre MRC sur le site de la Maison mère**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sera bientôt propriétaire de la Maison mère du site de la Congrégation des Soeurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit déménager ses bureaux municipaux au 1er étage de la Maison mère;

CONSIDÉRANT QUE la fibre optique de la MRC devra être déplacée au site de la Maison mère pour répondre aux besoins des employés municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte l'offre de services de « Telus » pour le déploiement de la fibre optique de la MRC sur le site de la Maison mère au montant de 16 380 \$ excluant les taxes;

QUE cette somme soit prise à même la réserve financière pour le développement du site de la Maison mère.

**2023-02-12 6.5 - Restauration du kiosque au Parc des Soeurs, soumission**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a sollicité des soumissions pour des travaux majeurs de restauration du kiosque au Parc des Soeurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie d'une aide financière via le programme PRIMADA du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des offres conformes de la part de trois (3) soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture a été effectuée le 12 janvier à 14 h 01 avec Marie-Josée Deschênes, architecte, mandatée au dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte le plus bas soumissionnaire et d'octroyer le contrat à « Construction Mario Lemieux Inc. » au coût de 68 380 \$ incluant les taxes;

QUE cette somme soit prise à même la réserve financière pour le développement du Parc des Soeurs.

## **7 - SERVICE PUBLIC**

### **2023-02-13 7.1 - Démissions de M. Gilles Bilodeau et M. David Lamontagne comme employés des travaux publics**

CONSIDÉRANT les départs de M. Gilles Bilodeau et M. David Lamontagne comme employés municipaux permanents de la municipalité, ceux-ci sont effectifs à partir du 4 février 2023 pour Gilles et du 13 février 2023 pour David;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de les remplacer afin que le service des travaux publics ne soit pas pénalisé et que les travaux d'entretien ne soient pas ralentis par le manque d'une ressource;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte les démissions de M. Gilles Bilodeau et M. David Lamontagne;

QUE notre directeur général débute rapidement le processus d'engagement d'un nouvel employé des travaux publics;

QU'une lettre de remerciement soit envoyée à M. Bilodeau et M. Lamontagne.

### **2023-02-14 7.2 - Mise à jour du plan d'intervention**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté par la résolution 2019-10-22 la firme « WSP Canada Inc » pour faire la mise à jour de son plan d'intervention pour un dépôt de la programmation dans le cadre du programme TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du plan d'intervention révisé du 2 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE la Municipalité accepte le plan d'intervention révisé du 2 décembre 2022 et qu'elle autorise la firme « WSP Canada Inc. » à le transmettre au ministère des Affaires Municipales et de l'habitation.

### **2023-02-15 7.3 - Programmation de travaux #4 dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019 à 2023)**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu unanimement :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

#### **2023-02-16 7.4 - Croix-Rouge canadienne, services aux sinistrés**

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière à la Croix-Rouge canadienne pour les services aux sinistrés, au montant de 361 \$ (0.20 \$ Per capita) pour les années 2023, 2024 et 2025.

#### **2023-02-17 7.5 - Balai de rue, soumission**

CONSIDÉRANT QUE notre directeur des travaux publics a procédé à une demande de prix pour l'achat d'un balai de rue;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été présentée pour la vente d'un balai;

CONSIDÉRANT QUE l'offre est de 45 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la soumission de la compagnie « Machinerie Lacasse Inc. », au montant de 45 500 \$ excluant les taxes pour l'achat d'un balai de rue;

QUE le conseil municipal autorise l'appropriation d'une somme de 45 500 \$ au fonds de roulement de la Municipalité pour défrayer l'achat d'un balai de rue de l'entreprise « Machinerie Lacasse Inc. »;

Que le remboursement de cette somme soit fait à raison de 4 550 \$ (1/10) par année à partir de 2024, jusqu'en 2033.

## **7.6 - Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales, bureaux municipaux**

La Municipalité a été présélectionnée au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales pour l'aménagement des bureaux municipaux à la Maison mère. Ce programme rembourse 75% des frais admissibles.

## **8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL**

### **8.1 - Fête des neiges 2023**

La fête des neiges aura lieu comme prévu les 10 et 11 février prochains sur le site du Domaine du Lac Vert.

### **2023-02-18 8.2 - Embauche d'une coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire**

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste de coordonnateur des loisirs et de la vie communautaire;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement :

De nommer Madame Johannie Pageau au poste de coordonnateur des loisirs et de la vie communautaire à compter du 21 février 2023, et ce, selon les modalités prévues à son contrat de travail;

De mandater le directeur général, Monsieur Vincent Drouin, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, ce contrat de travail.

## **9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION**

### **9.1 - Suivi du développement du Parc des Soeurs**

La revitalisation du kiosque aura lieu d'ici le printemps prochain. Ensuite, certains membres ont fait une visite des jeux d'eau de la municipalité de La Malbaie pour se donner une idée du fonctionnement de ce genre d'équipement. Pour terminer, une demande de certificat d'autorisation sera faite auprès du ministère de l'Environnement pour la phase 2 du projet.

### **9.2 - Suivi du développement du Domaine du Lac Vert**

La location de la Villa Hélène fonctionne très bien depuis son ouverture. Une demande a été faite à la Corporation de l'industrie touristique du Québec pour faire reconnaître la Villa Hélène au niveau touristique. Du côté de la Maison blanche les travaux de réfection ont débuté à la mi-janvier. De plus, un sous-comité a été formé pour la gestion du plan d'aménagement forestier.

### **9.3 - Suivi du développement de la Maison mère**

L'acte notarié devrait se signer en avril prochain comme prévu. Les aspects financiers sont sur le point de se finaliser entre la Municipalité et la Congrégation des Soeurs.

### **2023-02-19 9.4 - Entraide Solidarité Bellechasse, fête de la santé**



Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 100 \$ à Entraide Solidarité Bellechasse pour la fête de la santé 2023.

#### **10 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

Le compte de taxes municipales.

#### **2023-02-20 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20h35.

\_\_\_\_\_  
Sébastien Bourget  
Maire

\_\_\_\_\_  
Vincent Drouin,  
Greffier-trésorier

Je, soussigné, Sébastien Bourget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Sébastien Bourget  
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, certifie et déclare que la somme pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

\_\_\_\_\_  
Vincent Drouin  
Greffier-trésorier